



# Résultats sur le marché du travail et en matière d'immigration des étudiant·es internationaux de l'Ontario ne faisant pas partie du système postsecondaire public

---

Khadijat Babatunde et Elizabeth  
Agoe

## Publié par le :

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur  
88, Queens Quay Ouest, bureau 2500  
Toronto, ON, M5J 0B8, Canada

Téléphone : 416 212-3893 | Télécopieur : 416 212-3899

**Site Web :** [www.heqco.ca](http://www.heqco.ca) | **Courriel :** [info@heqco.ca](mailto:info@heqco.ca)

## Citer ce document comme suit :

Babatunde, K. & Agoe, E. (2025) Résultats sur le marché du travail et en matière d'immigration des étudiant·es internationaux de l'Ontario ne faisant pas partie du système postsecondaire public. Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

## Remerciements

Khadijat Babatunde et Elizabeth Agoe, l'équipe de recherche du COQES, étaient des étudiant·es étrangers et ont étudié dans des établissements publics de l'Ontario.



Les opinions exprimées dans le présent document de recherche sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues ni les politiques officielles du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou d'autres organismes ou organisations ayant offert leur soutien, financier ou autre, dans le cadre de ce projet. © Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025.



# Table des matières

Tendances en matière d'inscription des étudiant·es internationaux fréquentant un établissement privé en Ontario.....	6
Questions de recherche et méthodologie.....	7
Variables de résultats .....	8
Variables explicatives .....	9
Constatations .....	9
Résultats de la déclaration d'impôts .....	9
Résultats en matière de revenus .....	12
Résultats de l'immigration .....	14
Conclusion .....	16
Références.....	18



# Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> Analyse descriptive : Déclaration fiscale dans les années suivant la délivrance du permis d'étude .....	21
<b>Tableau 2</b> Analyse de régression : Déclaration fiscale dans les années suivant la délivrance du permis d'étude .....	22
<b>Tableau 3</b> Analyse descriptive : Revenus annuels moyens dans les années suivant la délivrance du permis d'étude (\$) .....	24
<b>Tableau 4</b> Analyse de régression : Revenus annuels moyens dans les années suivant la délivrance du permis d'étude .....	25
<b>Tableau 5</b> : Analyse descriptive : Résultats des migrations dans les années suivant la délivrance du permis d'étude .....	27
<b>Tableau 6</b> Analyse descriptive : Résultats des migrations dans les années suivant la délivrance du permis d'étude .....	28
<b>Tableau 7</b> Analyse de régression : Résultats des migrations dans les années suivant la délivrance du permis d'étude .....	30
<b>Tableau 8</b> Analyse descriptive : Répartition des diplômes parmi les titulaires d'un permis d'études privé .....	32

# Liste des figures

<b>Figure 1</b> Proportion de titulaires de permis d'études privés disposant de données fiscales, par niveau d'études (cohortes 2010-2020) .....	11
<b>Figure 2</b> Gains annuels moyens des titulaires d'un permis d'études dans le privé, par niveau d'études (cohortes 2010-2020) .....	13
<b>Figure 3</b> Proportion de titulaires de permis d'études qui sont passés à la RP : Étudiant·es inscrit·es dans des établissements privés ou publics (cohortes 2010-2018) .....	15
<b>Figure 4</b> Taux de transition vers la RP pour les étudiant·es du secteur privé, par niveau d'études (cohortes 2010-2018) .....	16

Au cours de la dernière décennie, les inscriptions d'étudiant·es internationaux ont augmenté dans l'ensemble du secteur postsecondaire de l'Ontario. Ces augmentations sont le résultat de politiques et d'initiatives développées dans le cadre de la stratégie canadienne en matière d'éducation internationale de 2014, qui visait à attirer des étudiant·es internationaux pour soutenir les objectifs économiques et d'immigration du Canada (Gouvernement du Canada, 2014). Les étudiant·es internationaux de niveau postsecondaire en Ontario ont étudié dans des collèges et universités bénéficiant d'une aide publique ou dans des établissements privés. Parmi les personnes qui ont obtenu leur permis d'études en Ontario entre 2010 et 2020, 144 260 (21 %) n'ont pas fréquenté d'établissements postsecondaires publics, la plupart ayant opté pour des collèges privés, des universités ou des écoles de langues.<sup>1</sup> Parmi les raisons pour lesquelles les étudiant·es internationaux peuvent opter pour un enseignement privé plutôt que pour des établissements publics, on peut citer la disponibilité et la flexibilité des programmes, l'emplacement et la préférence pour des programmes axés sur le marché qui conviennent aux adultes souhaitant effectuer des transitions de carrière (Li & Jones, 2015; Milian & Hicks, 2014). On sait peu de choses sur les résultats obtenus par les étudiant·es du système postsecondaire privé.

À compter de janvier 2024, le gouvernement fédéral a annoncé plusieurs changements au cadre canadien en matière d'éducation internationale, notamment un plafond pour les demandes de permis d'études (Gouvernement du Canada, 2024). Chaque province reçoit désormais une allocation de demandes de permis d'études et décide de leur répartition entre les établissements. En 2024, l'Ontario a annoncé que 96 % de ses demandes de permis d'études iraient aux collèges et universités publics, et les 4 % restants aux écoles de langues et aux universités privées<sup>2</sup> (Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité [MCUERS], 2024). Les collèges privés d'enseignement professionnel de l'Ontario n'ont reçu aucun permis.

---

<sup>1</sup> Ce chiffre comprend les étudiant·es inscrit·es dans des collèges ou universités privés en Ontario, les étudiant·es qui ne sont pas arrivé·es au Canada, les étudiant·es inscrit·es dans des établissements publics qui n'ont pas communiqué de données au SIEP et les étudiant·es qui ne se sont pas du tout inscrit·es dans un établissement d'enseignement postsecondaire. Les étudiant·es internationaux qui ont fréquenté un établissement des partenariats entre les collèges publics et le secteur privé sont considérés comme des étudiant·es publics et sont exclu·es de ce décompte.

<sup>2</sup> Le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCUERS) a distribué des demandes de permis aux collèges et aux universités en fonction d'un certain nombre de critères, notamment les niveaux d'inscription des étudiant·es internationaux et les programmes dans les domaines à forte demande (MCUERS, 2024).



Dans le cadre du Consortium sur l'éducation internationale du COQES, la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) a suivi les parcours et les résultats postsecondaires des étudiant·es internationaux en Ontario qui ont reçu un permis d'études entre 2010 et 2020.<sup>3</sup> Ce mémoire utilise les résultats de la SRSA pour examiner les résultats sur le marché du travail et en matière d'immigration des étudiant·es internationaux non inscrit·es dans le secteur public, afin d'éclairer les discussions en cours sur les stratégies du Canada et de l'Ontario en matière d'éducation internationale.

## Tendances en matière d'inscription des étudiant·es internationaux fréquentant un établissement privé en Ontario

Entre 2010 et 2019, le nombre d'étudiant·es internationaux ayant obtenu leur premier permis d'études en Ontario a plus que doublé, passant de 48 600 en 2010 à 114 000 en 2019 (Appiah et coll., 2025). La plupart des étudiant·es internationaux en Ontario qui ont reçu leur permis d'études entre 2010 et 2020 (682 530 ou 79 %) se sont inscrit·es dans un collège ou une université bénéficiant d'une aide publique. Les données sur les 144 260 personnes restantes (21 %) qui ont poursuivi des études en dehors du système postsecondaire public sont limitées. Si certaines informations sont disponibles dans les médias,<sup>4</sup> aucune source centralisée ne permet de suivre les voies d'accès potentielles.<sup>5</sup>

Les étudiant·es internationaux du secteur privé ont pu s'inscrire dans l'une des universités privées de l'Ontario ou dans l'une des écoles de langues privées ayant le

---

<sup>3</sup> Les conclusions de la SRSA concernant les étudiant·es internationaux inscrit·es dans les collèges et universités publics de l'Ontario sont disponibles [ici](#).

<sup>4</sup> Selon une enquête du *Globe and Mail*, près de 50 000 titulaires de permis d'études ne se sont pas présentés dans les collèges et universités canadien·nes où leur inscription était prévue au début de l'année 2024 (Woolf, 2025). Cependant, ces personnes n'ont pas toutes abandonné leurs études - certaines ont pu choisir de s'inscrire dans un établissement différent de celui qui figurait sur leur permis.

<sup>5</sup> Les étudiant·es internationaux ne faisant pas partie du système postsecondaire public peuvent avoir poursuivi leurs études dans un établissement privé en Ontario, ne pas avoir été pris en compte dans les rapports des établissements, ou avoir reçu un permis d'études, mais ne pas être arrivés au Canada.



statut d'établissement d'enseignement désigné (EED)<sup>6</sup>,<sup>7</sup> ou dans un collège privé d'enseignement professionnel (CPEP).<sup>8</sup> La plupart des étudiant·es internationaux inscrit·es dans le secteur privé étaient titulaires d'un permis d'études pour les CPEP.<sup>9</sup> Ces établissements indépendants dispensent une formation spécialisée et axée sur la carrière dans divers domaines tels que les métiers, les études professionnelles, les soins de santé et la technologie.<sup>10</sup> En décembre 2023, il y avait 780 campus CPEP en Ontario (576 CPEP enregistrés si tous les campus sont comptés comme une seule entité), dont 291 avaient le statut d'EED.

## Questions de recherche et méthodologie

Ce document aborde les questions de recherche suivantes :

1. Quels sont les résultats sur le marché du travail des étudiant·es internationaux hors du système public d'enseignement postsecondaire de l'Ontario, par niveau d'études, jusqu'à cinq ans après l'obtention de leur permis d'études initial?
2. Quels sont leurs taux de transition vers la résidence permanente (RP), jusqu'à huit ans après avoir reçu leur permis d'études initial?

L'analyse de la SRSA s'est appuyée sur la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) de Statistique Canada, un système sécurisé d'intégration

---

<sup>6</sup> Un établissement d'enseignement désigné au Canada a été approuvé par un gouvernement provincial ou territorial pour accueillir des étudiant·es internationaux.

<sup>7</sup> Dix-huit des 29 universités privées de l'Ontario ont le statut d'EED. Trente des 40 écoles de langues privées de l'Ontario ont le statut d'EED.

<sup>8</sup> En vertu de la loi, les collèges d'enseignement professionnel qui proposent des programmes d'enseignement professionnel doivent être enregistrés en vertu de la Loi de 2005 sur les collèges d'enseignement professionnel de l'Ontario et leurs programmes doivent être approuvés par le ou la surintendant·e des collèges d'enseignement professionnel. Le terme « collège d'enseignement professionnel » est utilisé pour décrire ces établissements en Ontario, mais il varie d'une province à l'autre. Nous utilisons le terme « collège privé d'enseignement professionnel » ou « CPEP » tout au long de ce rapport pour faire référence à ce vaste groupe d'établissements et pour qu'il soit clair que nous parlons du secteur privé.

<sup>9</sup> Voir le tableau 8 de l'annexe pour les informations sur les titulaires de permis internationaux privés. Il convient de noter que de nombreux étudiant·es ont fréquenté des écoles de langues.

<sup>10</sup> Les collèges d'enseignement professionnel se distinguent des partenariats entre les collèges publics et le secteur privé, un modèle utilisé en Ontario pour accroître la capacité des collèges publics en s'associant à une tierce partie, généralement des établissements privés situés dans la région du Grand Toronto (Colyar et coll., 2024).



de données contenant des dossiers anonymes d'étudiant·es de collèges et d'universités et d'apprentis inscrits. Grâce à des ensembles de données liées, le projet PLEMT permet aux équipes de recherche de suivre les parcours éducatifs et professionnels des étudiant·es au fil du temps. La SRSA a relié trois sources de données dans le cadre du projet PLEMT : la base de données longitudinale sur les immigrants (BDIM), le système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) et le fichier des familles T1 (T1FF).

Le SIEP contient les dossiers d'inscription des collèges et universités publics de tout le Canada, la plupart des établissements fournissant des informations complètes à partir de l'année académique 2009-2010. Afin d'explorer les résultats des étudiant·es internationaux en dehors du système postsecondaire public de l'Ontario, la SRSA a analysé les données des titulaires de permis d'études qui n'étaient pas présents dans le SIEP.

Les données de la BDIM concernent toutes les personnes qui ont reçu un permis d'études, mais qui ne figurent pas dans les registres d'inscription des établissements publics, y compris les étudiant·es inscrit·es dans un collège ou une université privé·e en Ontario, les personnes qui ne sont pas arrivées au Canada, celles des établissements publics qui n'ont pas communiqué de données au SIEP et celles qui ne se sont pas du tout inscrit·es dans un établissement d'enseignement postsecondaire. Il n'est pas possible de confirmer quels étudiant·es figurant dans la BDIM ont étudié dans des établissements privés, car ces derniers ne communiquent pas de données sur les inscriptions au gouvernement de l'Ontario et ne partagent pas systématiquement leurs données avec le public. Par commodité et pour distinguer plus clairement ces apprenants de ceux du système public, nous qualifions les étudiant·es inclus dans cette étude de « privés », même si nous reconnaissons que cette appellation n'est pas tout à fait exacte.

## Variables de résultats

Les résultats descriptifs<sup>11</sup> de trois variables ont été analysés : le taux annuel de déclaration fiscale, les revenus annuels et le taux de transition vers la RP. Le taux de

---

<sup>11</sup> Des analyses de régression ont été réalisées pour tous les résultats descriptifs afin de comprendre comment les résultats changent lorsqu'ils sont ajustés en fonction de variables explicatives multiples. Les



déclaration de revenus a été calculé en examinant les étudiant·es internationaux non inscrit·es dans le système public de l'Ontario qui ont déclaré des impôts au Canada jusqu'à cinq ans après avoir reçu leur permis d'études. Les données sur les revenus annuels moyens ont été compilées à partir des étudiant·es qui ont rempli une déclaration d'impôts et qui ont déclaré des revenus positifs. Les données de la BDIM nous ont permis de déterminer quel·les étudiant·es ont obtenu la résidence permanente jusqu'à huit ans après avoir reçu leur premier permis d'études en Ontario.

## Variables explicatives

Les résultats concernant le marché du travail et l'immigration des diplômé·es ont été analysés en fonction du niveau d'études des étudiant·es associé à leur permis d'études initial en Ontario.<sup>12</sup> Le niveau d'études comprenait un programme d'anglais langue seconde (ALS), un certificat ou un diplôme d'études collégiales, des programmes de formation professionnelle, un diplôme appliqué, un baccalauréat, une maîtrise, un doctorat ou d'autres diplômes.

## Constatations

### Résultats de la déclaration d'impôts

L'observation des déclarations fiscales des étudiant·es inscrit·es dans des établissements privés était essentielle à cette analyse pour deux raisons : 1) aider à cibler le nombre de titulaires de permis qui vivaient très probablement au Canada; et 2) donner un aperçu des résultats des étudiant·es sur le marché du travail.<sup>13</sup>

---

tableaux de régression se trouvent en [annexe et dans le rapport technique complet de la SRSA](#) et ne sont mentionnés que lorsque les résultats diffèrent des résultats descriptifs.

<sup>12</sup> Il n'existe pas de données d'inscription permettant de confirmer si ces titulaires de permis d'études étaient effectivement inscrit·es, et encore moins si leur inscription correspondait au niveau d'études indiqué sur leur permis d'études initial. En outre, la présente étude ne tient pas compte d'éventuels changements dans le niveau du permis d'étude.

<sup>13</sup> Si les données fiscales sont un indicateur de la participation des étudiant·es au marché du travail, certains étudiant·es internationaux déclarent des impôts malgré ne pas percevoir de revenus. De nombreux établissements recommandent de demander des déductions pour frais d'études, car cela peut réduire les impôts à payer lorsque les étudiant·es commencent à travailler dans le cadre d'un stage ou



Les résultats sur le marché du travail ont été analysés en utilisant le sous-ensemble des participant·es titulaires d'un permis d'études et ayant déclaré des revenus sur leurs impôts. Ces résultats confirment que les étudiant·es internationaux inscrit·es dans des établissements privés travaillent et contribuent à l'économie. Nombre d'entre eux l'ont fait peu de temps après avoir reçu leur permis d'études, c'est-à-dire probablement pendant leurs études. Parmi les personnes qui ont reçu un permis d'études entre 2010 et 2020, 31 220, soit 22 % des étudiant·es inscrit·es dans des établissements privés, ont déposé une déclaration de revenus un an après la délivrance de leur permis d'études.

Il est important pour les étudiant·es internationaux qui souhaitent obtenir la résidence permanente au Canada d'avoir des antécédents professionnels au Canada. Le programme de la Catégorie de l'expérience canadienne (dans le cadre du système canadien d'Entrée express) et le Programme des candidats des provinces (PCP)<sup>14</sup> établissent un lien direct entre l'expérience des candidat·es sur le marché du travail et leurs chances d'être sélectionnés pour la RP. Grâce au Système de classement global (SCG), les personnes demandant la RP se voient attribuer des points en fonction de leur formation et de leur expérience professionnelle. Des points supplémentaires sont attribués pour la formation canadienne, les expériences de travail rémunéré au Canada et les expériences de travail rémunéré en dehors d'un programme universitaire au Canada. Les étudiant·es internationaux qui ont fréquenté des CPEP en Ontario n'étaient généralement pas admissibles à un permis de travail postdiplôme (PTPD), même avant les changements de politique de 2024, et ont dû chercher d'autres permis de travail pour acquérir une expérience professionnelle au Canada.<sup>15</sup>

La figure 1 ci-dessous montre que les étudiant·es internationaux titulaires d'un permis d'études associé à un certificat ou à un diplôme d'un collège privé, à un diplôme appliqué<sup>16</sup> ou à un programme de maîtrise ont déclaré des impôts à un taux plus élevé que ceux associés à d'autres programmes (doctorat, baccalauréat, certificat de métiers

---

d'un autre type d'emploi. Certains étudiant·es travaillent également et ne déclarent pas d'impôts.

<sup>14</sup> Les provinces ou territoires canadien·nes peuvent désigner des personnes pour immigrer au Canada sur la base de leurs compétences, de leur formation et de leur expérience professionnelle.

<sup>15</sup> Les étudiant·es internationaux qui fréquentaient des PCPP ou des universités privées pouvaient bénéficier d'un PTPD.

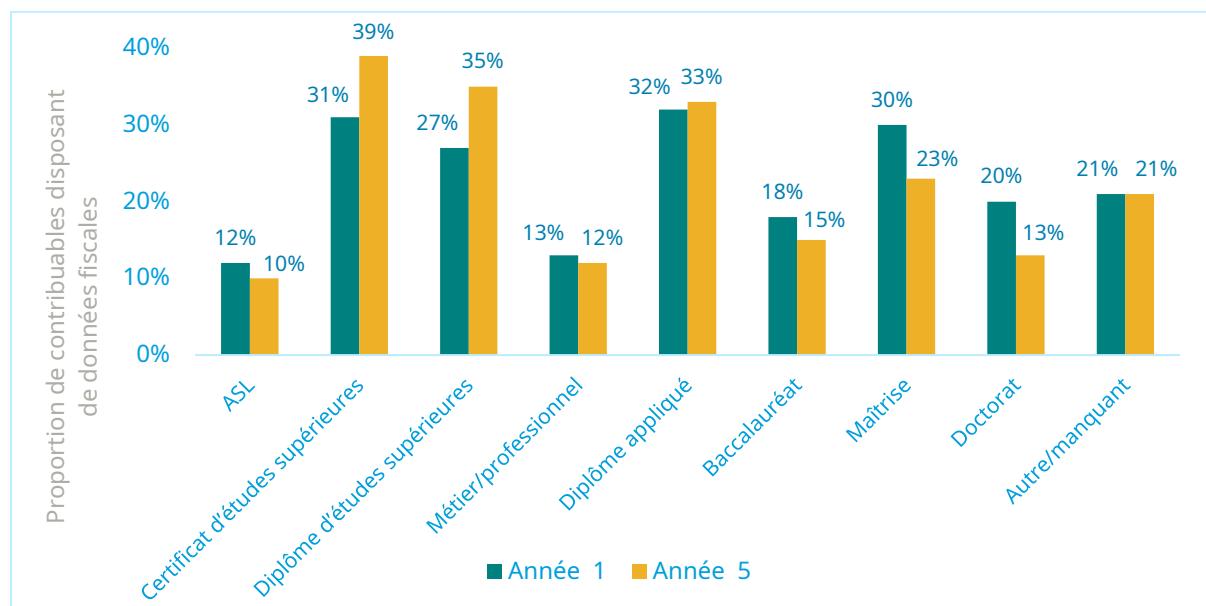
<sup>16</sup> Dans ce rapport, le terme « diplôme appliqué » fait référence au diplôme appliqué de niveau collégial, tandis que le terme « baccalauréat » fait référence au diplôme de niveau universitaire.



spécialisés ou certificat d'anglais langue seconde) au cours de leur première année.<sup>17</sup> La cinquième année, les taux de déclaration de revenus ont diminué dans plusieurs groupes de diplômes, à l'exception des étudiant·es titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un diplôme appliqué. La baisse du nombre de déclarations fiscales pourrait s'expliquer par l'évolution de la population étudiante chaque année, qui est affectée par l'émigration. Les augmentations observées entre la première et la cinquième année pour les titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales peuvent être liées à la durée plus courte du programme (qui permet aux diplômé·es d'entrer rapidement sur le marché du travail) et à l'intérêt des étudiant·es à rester au Canada et à chercher à obtenir une RP.

**Figure 1**

*Proportion de titulaires de permis d'études privés disposant de données fiscales, par niveau d'études (cohortes 2010-2020)*



Source : BDIM (T1FF)

<sup>17</sup> L'analyse de régression a montré que, pour toutes les années, par rapport aux titulaires d'un permis de baccalauréat, les titulaires d'un permis de niveau professionnel/technique étaient nettement plus susceptibles de déclarer leurs impôts, tandis que les titulaires d'un permis de niveau doctorat étaient nettement moins susceptibles de le faire. Voir annexe, tableau 2.

*Remarque :* Cette figure montre les titulaires de permis d'études privés avec données fiscales par niveau d'études. Les proportions de diplômé·es de première année utilisent les 11 cohortes. Pour les taux d'obtention d'un diplôme après cinq ans, les cohortes 2010-2016 sont utilisées. Les personnes inscrites dans le cadre du programme international « privé » sont définies comme des personnes qui ont obtenu un permis d'études, mais qui ne figurent pas dans les registres d'inscription des établissements publics, y compris les étudiant·es inscrit·es dans un collège ou une université privée en Ontario, les personnes qui ne sont pas arrivées au Canada, celles des établissements publics qui n'ont pas communiqué de données au SIEP et celles qui ne se sont pas du tout inscrit·es dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

## Résultats en matière de revenus

Les participant·es privé·es qui ont déclaré des revenus dans leur déclaration de revenus (n=24 380 ou 78 % des contribuables la première année) ont gagné en moyenne 17 000 \$ la première année suivant la délivrance de leur permis, montant qui est passé à 40 500 \$ cinq ans plus tard (n=12 300 ou 85 % des contribuables la cinquième année). La première année, ces étudiant·es gagnaient plus que ceux qui fréquentaient les collèges et universités publics (environ 1 500 \$ de plus), mais à partir de la deuxième année, les étudiant·es du privé gagnaient toujours moins que ceux du public et la différence augmentait jusqu'à atteindre environ 6 000 \$ la cinquième année (Appiah et coll., 2025). La figure 2 montre la répartition des revenus des étudiant·es inscrit·es dans des établissements privés par niveau d'études.

Les différences selon le niveau d'études n'étaient pas substantielles la première année, mais la cinquième année, les titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat avaient des revenus plus élevés (59 700 \$ et 47 000 \$) que tous les autres titulaires de permis.<sup>18</sup> Ces résultats reflètent la littérature existante qui met en évidence l'avantage salarial lié aux qualifications académiques avancées (Finnie et al., 2019; Ostrovsky & Frenette, 2014; Statistique Canada, 2021). L'augmentation des niveaux de permis observée au cours de la cinquième année peut être due à l'expérience professionnelle acquise par les étudiant·es au cours de cette période ou peut être associée au fait que les étudiant·es ont achevé la formation ou ont obtenu les diplômes prévus.

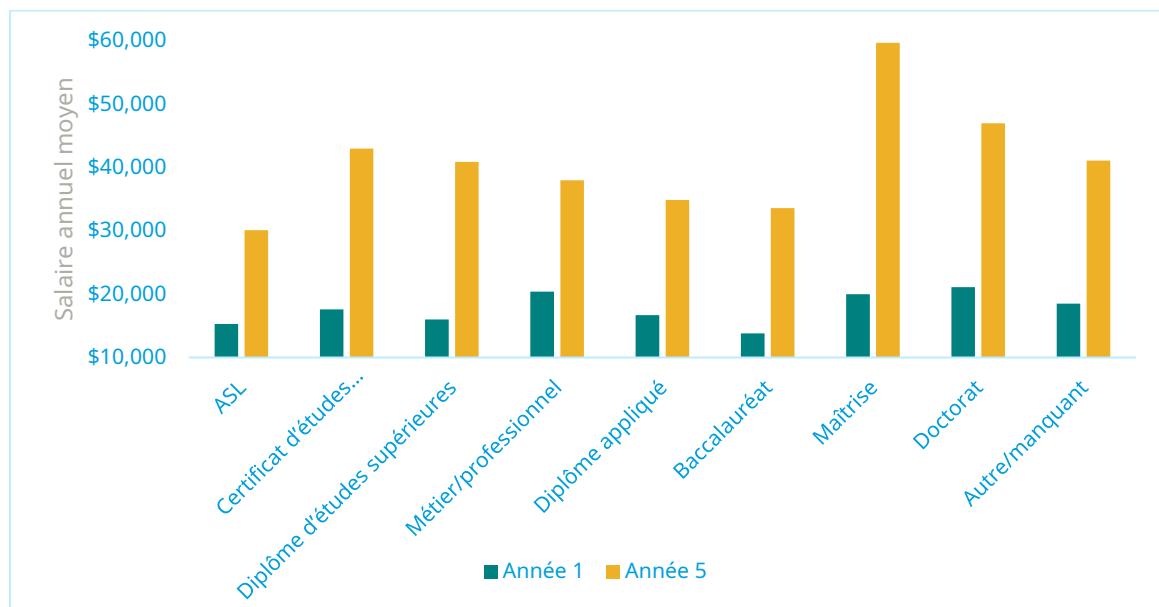
---

<sup>18</sup> Dans l'analyse de régression, seuls les résultats relatifs au diplôme de maîtrise ont été conservés (voir tableau 4 en annexe). Ce résultat peut être lié au fait que les doctorant·es sont encore à l'école en cinquième année.



**Figure 2**

*Gains annuels moyens des titulaires d'un permis d'études dans le privé, par niveau d'études (cohortes 2010-2020)*



Source : BDIM (T1FF)

*Remarque :* Cette figure montre les revenus annuels moyens des titulaires d'un permis d'études dans le privé, par niveau d'études, pour toutes les cohortes de 2010 à 2020, un an et cinq ans après l'obtention du diplôme. Les personnes inscrites dans le cadre du programme international « privé » sont définies comme des personnes qui ont obtenu un permis d'études, mais qui ne figurent pas dans les registres d'inscription des établissements publics, y compris les étudiant·es inscrit·es dans un collège ou une université privée en Ontario, les personnes qui ne sont pas arrivées au Canada, celles des établissements publics qui n'ont pas communiqué de données au SIEP, et celles qui ne se sont pas du tout inscrit·es dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

Les revenus inférieurs sur cinq ans déclarés par les titulaires d'un baccalauréat (33 600 \$) par rapport aux titulaires d'un certificat d'études collégiales (43 000 \$) et d'un diplôme (40 900 \$) peuvent être attribués à la durée du programme.<sup>19</sup> Cinq ans après avoir reçu leur permis d'études, les titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'enseignement supérieur peuvent avoir déjà terminé leur programme, qui dure généralement un ou deux ans. Plus de temps et d'expérience sur le marché du travail avec un diplôme obtenu peuvent se traduire par des revenus plus élevés.

<sup>19</sup> Les revenus déclarés par tous les titulaires de permis peuvent avoir été gagnés pendant leurs études ou après l'obtention de leur diplôme.



## Résultats de l'immigration

Les taux d'obtention de RP étaient faibles pour les titulaires de permis internationaux ayant fréquenté des établissements privés deux ans après la délivrance du permis, surtout si on les compare aux taux d'obtention observés quatre ou six ans après la délivrance du permis. Cette situation est prévisible compte tenu des conditions d'admissibilité au statut de résident permanent au Canada. Les candidat·es de la Catégorie de l'expérience canadienne doivent avoir travaillé au moins un an à temps plein pour être admissibles à la RP (Gouvernement du Canada, 2025).

Les taux de transition vers le statut de bénéficiaire principal pour les étudiant·es internationaux fréquentant des établissements privés étaient inférieurs aux taux de transition vers le statut de bénéficiaire principal pour les étudiant·es du secteur public. Les différences se sont creusées au fil du temps : six ans après que les étudiant·es internationaux ont reçu un permis d'études, 8 400 étudiant·es inscrit·es dans des établissements privés (16 %) avaient obtenu le statut de RP,<sup>20</sup> contre 42 % des étudiant·es inscrit·es dans des établissements publics (71 316).<sup>21</sup> Les taux de transition vers le statut de bénéficiaire de RP plus faibles chez les diplômé·es d'établissements privés peuvent refléter un intérêt moindre pour le Canada, mais l'un des principaux obstacles est l'impossibilité pour eux de bénéficier d'un PTPD. Bien que les étudiant·es internationaux aient pu choisir des établissements privés pour leurs programmes flexibles et de courte durée, ceux qui étaient inscrits dans des collèges privés ou des programmes d'anglais langue seconde n'avaient pas droit à un PTPD, ce qui rendait difficile l'acquisition de l'expérience professionnelle canadienne nécessaire pour obtenir suffisamment de points SCG en vue de la résidence permanente.

---

<sup>20</sup> Les cohortes sous-jacentes incluses dans chaque analyse annuelle diffèrent (par exemple, seules les personnes ayant reçu un permis entre 2010 et 2014 sont incluses dans le modèle des résultats sur six ans). Les cohortes récentes ne disposent pas encore d'informations dans la base de données BDIM. Les résultats de la migration à long terme seront probablement différents pour les cohortes plus récentes.

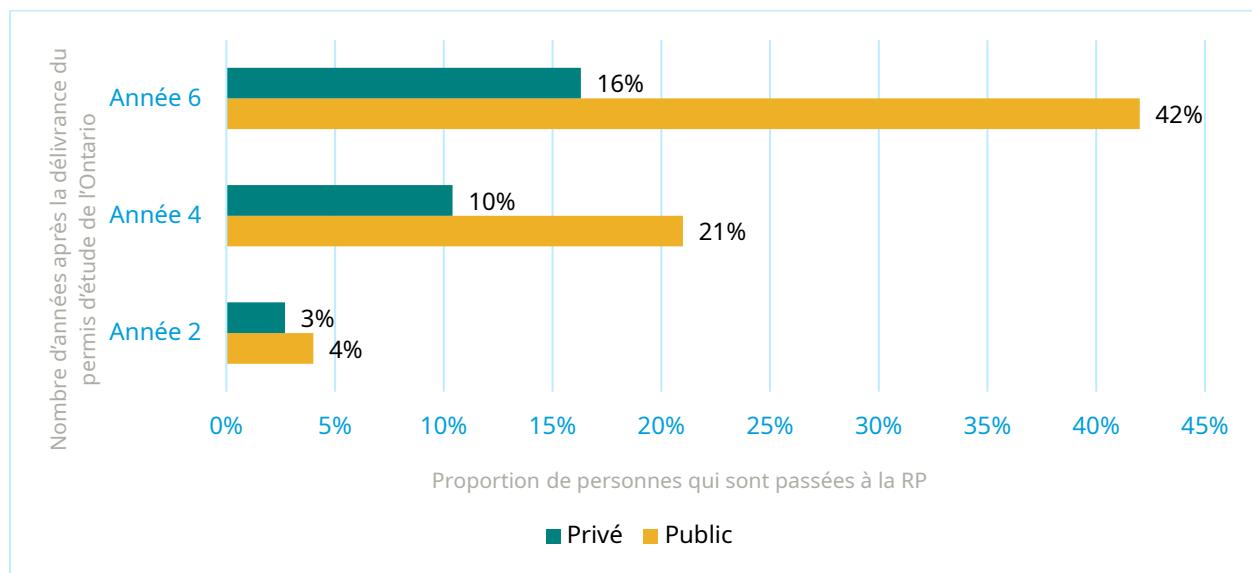
Pour plus de détails, consultez le rapport technique complet de la SRDC.

<sup>21</sup> Les conclusions de la SRSA concernant les étudiant·es internationaux inscrit·es dans les collèges et universités publics de l'Ontario sont disponibles ici.



**Figure 3**

*Proportion de titulaires de permis d'études qui sont passés à la RP : Étudiant·es inscrit·es dans des établissements privés ou publics (cohortes 2010-2018)*



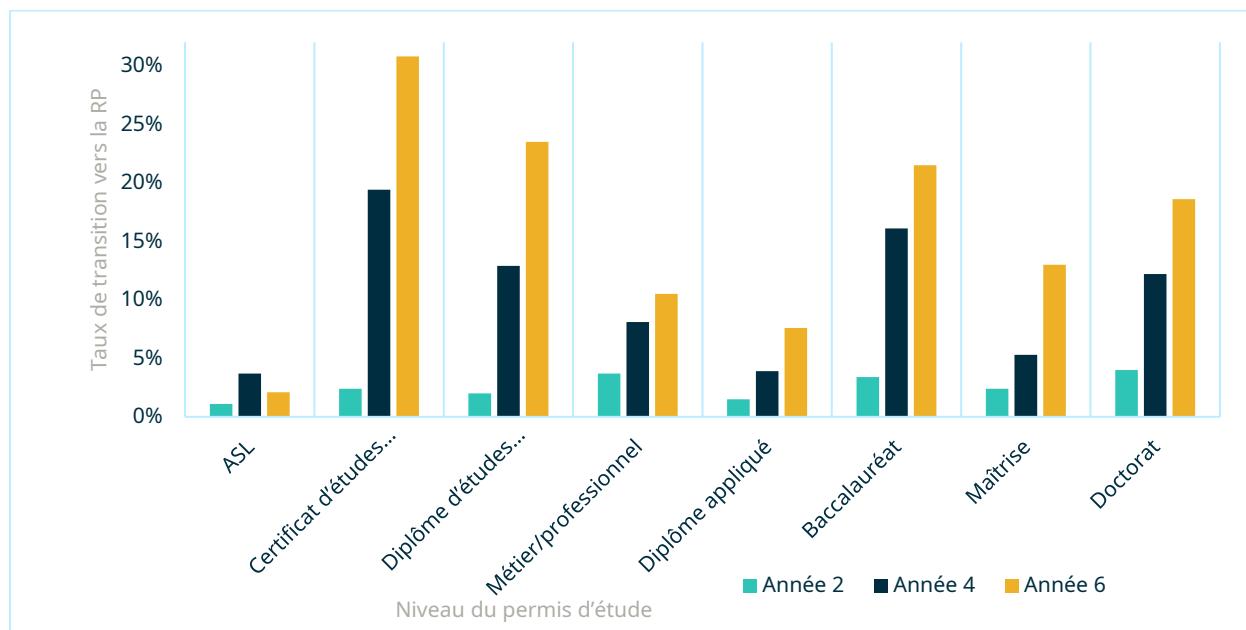
Source : BDIM

*Remarque :* Cette figure montre la proportion de titulaires de permis d'études inscrit·es dans des établissements publics et privés qui ont obtenu la résidence permanente deux (cohortes 2010-2018), quatre (cohortes 2010-2016) et six (cohortes 2010-2014) ans après un permis d'études a été délivré. Les personnes inscrites dans le cadre du programme international « privé » sont définies comme des personnes qui ont obtenu un permis d'études, mais qui ne figurent pas dans les registres d'inscription des établissements publics, y compris les étudiant·es inscrit·es dans un collège ou une université privée en Ontario, les personnes qui ne sont pas arrivées au Canada, celles des établissements publics qui n'ont pas communiqué de données au SIEP, et celles qui ne se sont pas du tout inscrit·es dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

La figure 4 montre que les étudiant·es en ALS sont les moins susceptibles de passer à la RP six ans après la délivrance du permis (2 %). Il est possible que ces étudiant·es aient été principalement motivé·es par l'amélioration de leurs compétences linguistiques avant de poursuivre leurs études ou de retourner dans leur pays d'origine. En revanche, les titulaires d'un permis d'études dans le cadre d'un certificat d'études collégiales, d'un diplôme d'études collégiales ou d'une maîtrise ont obtenu la résidence permanente six ans après la délivrance de leur permis d'études dans des proportions plus élevées (31 %, 24 % et 22 % respectivement).

**Figure 4**

*Taux de transition vers la RP pour les étudiant·es du secteur privé, par niveau d'études (cohortes 2010-2018)*



Source : BDIM.

*Remarque :* Cette figure montre la proportion de titulaires d'un permis d'études pour fréquentation privée qui sont passés à la RP par niveau d'études pour toutes les cohortes de 2010 à 2018, deux, quatre et six ans après l'obtention de leur diplôme. Les personnes inscrites dans le cadre du programme international « privé » sont définies comme des personnes qui ont obtenu un permis d'études, mais qui ne figurent pas dans les registres d'inscription des établissements publics, y compris les étudiant·es inscrit·es dans un collège ou une université privée en Ontario, les personnes qui ne sont pas arrivées au Canada, celles des établissements publics qui n'ont pas communiqué de données au SIEP, et celles qui ne se sont pas du tout inscrit·es dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

Les taux plus élevés de transition vers la RP pour les titulaires d'un permis d'études pour un certificat de collège privé, un diplôme de collège et une maîtrise peuvent être dus, en partie, à leurs programmes plus courts (qui ont permis une entrée plus rapide sur le marché du travail) ou peuvent refléter leurs motivations à étudier au Canada en tant que voie d'immigration.

## Conclusion

Avant les modifications apportées à la politique fédérale en 2024, l'Ontario a connu une période de croissance rapide des inscriptions d'étudiant·es internationaux. La majorité

de ces apprenants étaient titulaires d'un permis d'étudier dans des collèges et universités bénéficiant d'une aide publique, mais plus de 20 % n'étaient pas inscrits dans des établissements publics. Ce rapport offre un aperçu de leur marché du travail et de leurs résultats en matière d'immigration.

De nombreux étudiant·es internationaux inscrit·es dans des établissements privés ont travaillé pendant et après leurs études. En moyenne, plus de 20 % des étudiant·es ont déclaré leurs revenus un an après avoir reçu leur permis; les taux de déclaration de revenus un an après étaient encore plus élevés pour les étudiant·es des programmes de certificat et de diplôme collégial (31 %), des programmes de diplôme appliqué (32 %) et des programmes de maîtrise (30 %). Les taux de passage à la RP après six ans étaient également les plus élevés pour les personnes inscrites dans le secteur privé à des programmes menant à un certificat ou à un diplôme d'études collégiales (31 % et 24 %). Toutefois, les étudiant·es internationaux du secteur privé sont moins nombreux·ses à se tourner vers la RP que leurs homologues du secteur public. Les taux de RP plus faibles peuvent s'expliquer par le fait que les étudiant·es inscrit·es dans des établissements privés n'étaient pas admissibles aux PTPD, ce qui aurait pu limiter leur capacité à trouver un emploi après l'obtention de leur diplôme pour soutenir leurs ambitions en matière de RP. Dans l'idéal, les étudiant·es choisissent des établissements privés pour leurs expériences éducatives, en étant pleinement conscient·es des possibilités d'immigration limitées, mais les médias suggèrent que cela n'a pas toujours été le cas (Baksh et coll., 2022).

Il est important de comprendre les parcours et les résultats des étudiant·es dans les secteurs public et privé de l'enseignement postsecondaire pour élaborer et soutenir les stratégies fédérales et provinciales en matière d'éducation internationale et d'immigration. À l'avenir, la recherche et la politique devraient collaborer pour que les étudiant·es puissent prendre des décisions éclairées, soit en restant en Ontario pour répondre aux besoins du marché du travail, soit en s'installant ailleurs et en jouant le rôle d'ambassadeurs pour l'Ontario et le Canada. Une vision bien définie de l'éducation internationale peut également guider les établissements postsecondaires privés de l'Ontario et les aider à comprendre comment ils peuvent contribuer efficacement à répondre aux besoins du marché du travail de la province.



# Références

Appiah, A., Pullman, A., Dubois, M. et Ford, R. (2025). *Postsecondary pathways and outcomes of international students in Ontario – Phase 2*. Société de recherche sociale appliquée

Baksh, N., Ellenwood, L., Kelley, M. et Aulakh, S. (13 octobre 2022). International students enticed to Canada on dubious promises of jobs and immigration. CBC. <https://www.cbc.ca/news/canada/international-students-canada-immigration-ontario-1.6614238>

Colyar, J., Brumwell, S., & MacFarlane, A. (2024). *Partenariats entre les collèges publics et le secteur privé : Leçons tirées pour le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario* Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur <https://heqco.ca/fr/pub/la-prise-de-decision-au-niveau-postsecondaire-chez-les-etudiantes-de-langue-francaise-de-lontario-explorer-les-voies-dacces-aux-etablissements-bilingues-et-anglophones/>

Finnie, R., Miyairi, M., Dubois, M., Bonen, T. & Amery, B. (2019). *Combien gagnent-ils? Nouvelles données probantes sur les gains en début de carrière des diplômés d'établissements d'enseignement postsecondaire canadiens, par sanctions et domaines d'études*. Initiative de recherche sur les politiques éducatives et Conseil de l'information sur le marché du travail. <https://lmic-cimt.ca/wp-content/uploads/2020/03/Combien-gagnent-ils-Resume-executif.pdf>

Gouvernement du Canada. (2014). *Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale Utiliser notre avantage du savoir comme moteur de l'innovation et de la prospérité*. <https://www.international.gc.ca/education/assets/pdfs/overview-apercu-fra.pdf>

Gouvernement du Canada. (2024). *Le Canada doit stabiliser la croissance et réduire le nombre de nouveaux permis délivrés à des étudiants internationaux à environ 360 000 pour 2024*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2024/01/le-canada-stabilisera-la-croissance-et-reduira-denviron-360-000-le-nombre-de-permis-de-tudes-deliivres-aux-etudiants-etrangers-pour-2024.html>



Gouvernement du Canada. (2025). *Entrée express : Catégorie de l'expérience canadienne* <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/qui-presenter-demande/categorie-experience-canadienne.html>

Li, S. & Jones, G.A. (2015). The “invisible” sector. Private higher education in Canada. In K. M. Joshi & S. Paivandia (Eds.), *Private higher education: A global perspective* (pp. 1–33). Delhi, India: B. R. Publishing.

Millian, R. P., & Hicks, M. (2014). *Analyse exploratoire des collèges privés d'enseignement professionnel*. Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur <https://heqco.ca/fr/pub/analyse-exploratoire-des-colleges-prives-denseignement-professionnel/>

Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité. (27 mars 2024). *L'Ontario attribue l'allocation des demandes de permis d'études soumises par des étudiants étrangers en fonction des besoins du marché du travail*. <https://news.ontario.ca/fr/release/1004360/lontario-attribue-lallocation-des-demandes-de-permis-detudes-soumises-par-des-etudiants-etrangers-en-fonction-des-besoins-du-marche-du-travail>

Ostrovsky, Y. & Frenette, M. (2014). *The cumulative earnings of postsecondary graduates over 20 years: Results by field of study*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/11-626-x/11-626-x2014040-eng.pdf?st=6GNWclia>

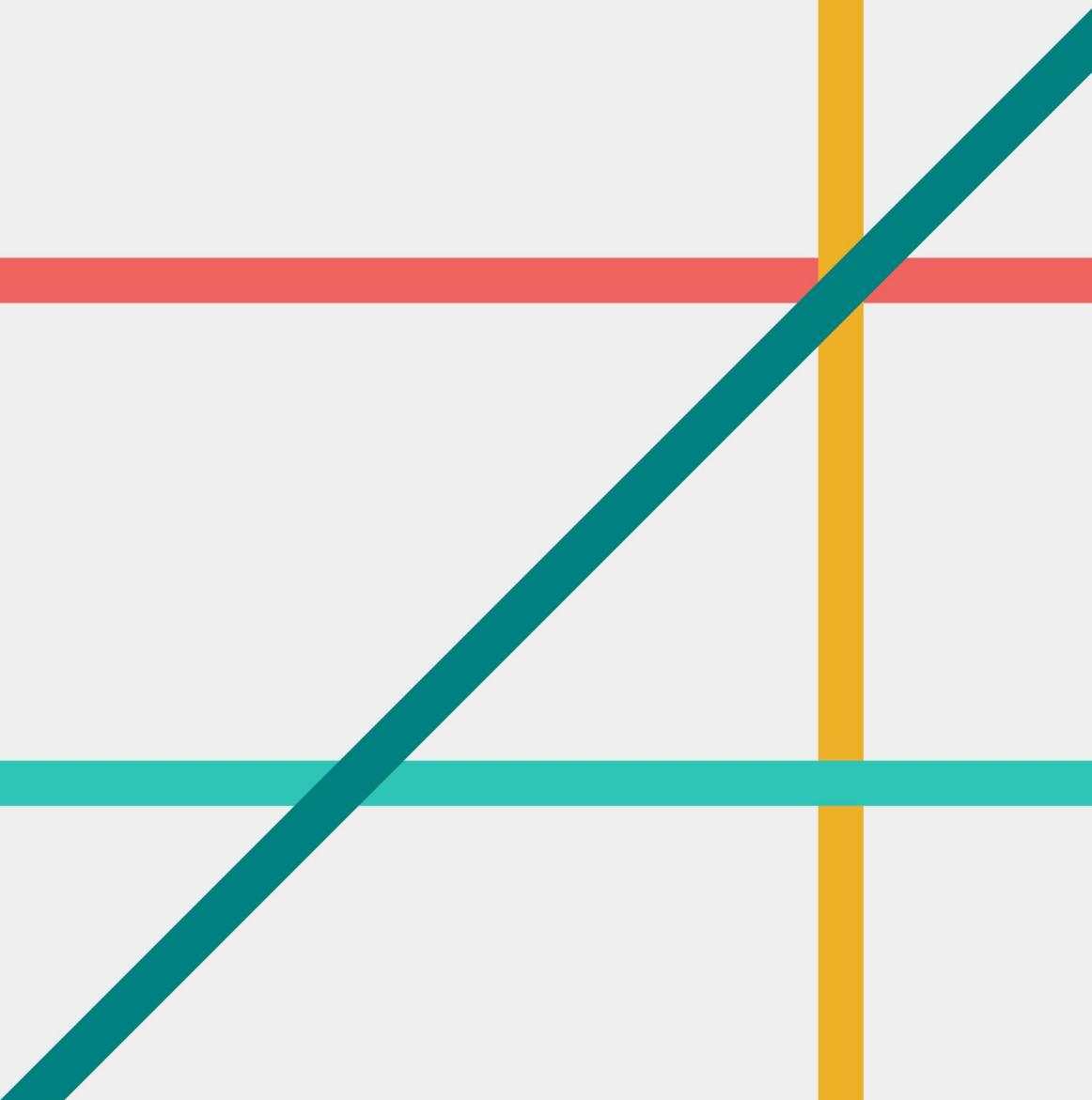
Statistiques Canada. (2021). *Tableau 37-10-0086-01 : Effectifs postsecondaires, selon le statut de l'étudiant au Canada, le pays de citoyenneté et le genre de la personne*. [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710008701&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710008701&request_locale=fr)

Woolf, M. (15 janvier 2025). Nearly 50,000 foreign students listed as ‘no-shows’ by Canadian schools. *The Globe and Mail*. <https://www.theglobeandmail.com/politics/article-international-students-school-attendance-data/>



# Annexes

**Tendances en matière d'inscription  
des étudiant·es internationaux  
fréquentant un établissement privé en  
Ontario**



## Tableau 1

*Analyse descriptive : Déclaration fiscale dans les années suivant la délivrance du permis d'étude*

Observations	Année 1 % avec les données fiscales	Année 2 % avec les données fiscales	Année 3 % avec les données fiscales	Année 4 % avec les données fiscales	Année 5 % avec les données fiscales
N=	31 220	29 730	24 700	19 940	14 480
<b>Niveau d'étude du permis</b>					
ASL	0,12	0,13	0,13	0,12	0,10
Certificat d'études supérieures	0,31	0,33	0,36	0,40	0,39
Diplôme d'études supérieures	0,27	0,27	0,31	0,35	0,35
Commerce ou formation professionnelle	0,13	0,12	0,12	0,12	0,12
Diplôme appliqué	0,32	0,35	0,36	0,32	0,33
Baccalauréat	0,18	0,19	0,17	0,16	0,15
Maîtrise	0,30	0,30	0,29	0,28	0,23
Doctorat	0,20	0,25	0,14	0,14	0,13
Autre/manquant	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21

Source : BDIM (T1FF)

*Remarque :* Ce tableau montre les titulaires de permis d'études privés avec données fiscales par niveau d'études. Les proportions de diplômé·es de première année utilisent les 11 cohortes. Pour les taux d'obtention d'un diplôme après cinq ans, les cohortes 2010-2016 sont utilisées. Les personnes inscrites dans le cadre du programme international « privé » sont définies comme des personnes qui ont obtenu un permis d'études, mais qui ne figurent pas dans les registres d'inscription des établissements publics, y compris les étudiant·es inscrit·es dans un collège ou une université privée en Ontario, les personnes qui ne sont pas arrivées au Canada, celles des établissements publics qui n'ont pas communiqué de données au SIEP, et celles qui ne se sont pas du tout inscrit·es dans un établissement d'enseignement postsecondaire.



**Tableau 2**

*Analyse de régression : Déclaration fiscale dans les années suivant la délivrance du permis d'étude*

Observations	Année 1 % avec les données fiscales	Année 2 % avec les données fiscales	Année 3 % avec les données fiscales	Année 4 % avec les données fiscales	Année 5 % avec les données fiscales
<i>N=</i>	31 220	29 730	24 700	19 940	14 480
<b>Niveau d'étude du permis (baccalauréat)</b>					
ASL	-0,075*** (0,004 9)	-0,051*** (0,005 2)	-0,014* (0,005 8)	0,0050 (0,006 4)	-0,0023 (0,007 2)
Certificat d'études supérieures	-0,0066 (0,006 3)	-0,017* (0,006 6)	0,027*** (0,007 9)	0,062*** (0,009 7)	0,056*** (0,013)
Diplôme d'études supérieures	0,0037 (0,005 0)	-0,019*** (0,005 3)	0,015* (0,006 3)	0,041*** (0,007 4)	0,036*** (0,009 3)
Commerce ou formation professionnelle	0,020*** (0,006 1)	0,018*** (0,006 0)	0,034*** (0,006 2)	0,040*** (0,006 5)	0,042*** (0,006 7)
Diplôme appliqué	0,029 (0,017)	0,045* (0,018)	0,058*** (0,022)	0,026 (0,027)	0,050 (0,034)
Maîtrise	0,0018 (0,008 3)	-0,0049 (0,008 5)	0,0070 (0,009 2)	0,011 (0,010)	-0,013 (0,011)
Doctorat	-0,13*** (0,011)	-0,17*** (0,010)	-0,16*** (0,011)	-0,14*** (0,012)	-0,14*** (0,014)
Autre/manquant	0,035*** (0,004 1)	0,026*** (0,004 3)	0,039*** (0,004 6)	0,047*** (0,004 9)	0,046*** (0,005 1)

Source : BDIM (T1FF)

*Remarque :* Ce tableau montre les titulaires de permis d'études privés avec données fiscales par niveau d'études. Les proportions de diplômé·es de première année utilisent les 11 cohortes. Pour les taux d'obtention d'un diplôme après cinq ans, les cohortes 2010-2016 sont utilisées. Le tableau présente les résultats d'un modèle de probabilité



linéaire examinant si un·e étudiant·e a déclaré des déductions pour frais de scolarité dans sa déclaration de revenus (1=oui) un à cinq ans après la délivrance du permis d'études de l'Ontario. Les variables explicatives incluses dans le modèle sont catégorielles et le groupe de référence pour chaque variable est indiqué entre parenthèses à côté du titre de la variable en gras. Les erreurs standard robustes sont entre parenthèses sous chaque coefficient. \*  $p < 0,05$ , \*\*  $p < 0,01$ , \*\*\*  $p < 0,001$ . Les personnes inscrites dans le cadre du programme international « privé » sont définies comme des personnes qui ont obtenu un permis d'études, mais qui ne figurent pas dans les registres d'inscription des établissements publics, y compris les étudiant·es inscrit·es dans un collège ou une université privée en Ontario, les personnes qui ne sont pas arrivées au Canada, celles des établissements publics qui n'ont pas communiqué de données au SIEP, et celles qui ne se sont pas du tout inscrit·es dans un établissement d'enseignement postsecondaire.



### Tableau 3

*Analyse descriptive : Revenus annuels moyens dans les années suivant la délivrance du permis d'étude (\$)*

Observations	Année 1 Salaire moyen	Année 2 Salaire moyen	Année 3 Salaire moyen	Année 4 Salaire moyen	Année 5 Salaire moyen
N=	24 380	24 990	21 180	17 150	12 310
<b>Niveau d'étude du permis</b>					
ASL	15 300	20 700	25 000	27 400	30 100
Certificat d'études supérieures	17 600	28 000	36 800	40 800	43 000
Diplôme d'études supérieures	16 000	23 400	32 900	38 300	40 900
Commerce ou formation professionnelle	20 400	28 100	34 400	37 300	38 000
Diplôme appliqué	16 700	21 200	30 600	34 100	34 900
Baccalauréat	13 800	18 400	24 300	29 100	33 600
Maîtrise	20 000	34 400	47 200	54 200	59 700
Doctorat	21 200	26 500	31 200	39 300	47 000
Autre/manquant	18 500	28 000	35 000	38 600	41 100

Source : BDIM (T1FF)

*Remarque :* Ce tableau montre les revenus annuels moyens des titulaires d'un permis d'études dans le privé, par niveau d'études, pour toutes les cohortes de 2010 à 2020, un an et cinq ans après l'obtention du diplôme. Les personnes inscrites dans le cadre du programme international « privé » sont définies comme des personnes qui ont obtenu un permis d'études, mais qui ne figurent pas dans les registres d'inscription des établissements publics, y compris les étudiant·es inscrit·es dans un collège ou une université privée en Ontario, les personnes qui ne sont pas arrivées au Canada, celles des établissements publics qui n'ont pas communiqué de données au SIEP, et celles qui ne se sont pas du tout inscrit·es dans un établissement d'enseignement postsecondaire.



**Tableau 4**

*Analyse de régression : Revenus annuels moyens dans les années suivant la délivrance du permis d'étude*

Observations	Année 1 Salaire moyen	Année 2 Salaire moyen	Année 3 Salaire moyen	Année 4 Salaire moyen	Année 5 Salaire moyen
N=	24 380	24 990	21 170	17 150	12 300
<b>Niveau d'étude du permis (baccalauréat)</b>					
ASL	-1031,5 (454,1)	-1642,3*** (613,3)	-4338,3*** (982,3)	-8148,1*** (1307,8)	-9724,6*** (2045,5)
Certificat d'études supérieures	1500,5*** (463,8)	3749,9*** (569,4)	2154,5* (915,3)	-1443,5 (1291,7)	-3216,3 (2225,0)
Diplôme d'études supérieures	763,2* (379,1)	1316,4*** (454,4)	226,3 (792)	-2738,2* (1145,3)	-3846,3 (1850,8)
Commerce ou formation professionnelle	2161,2* (912,7)	1606,4 (1103,0)	3,50 (1500,8)	-964,7 (1697,1)	-3922,1* (1938,4)
Diplôme appliqué	879,3 (983,0)	530,8 (1299,8)	713,0 (2199,9)	-2527,3 (2690,8)	-5225,1 (3922,7)
Maîtrise	4018,8*** (854,3)	10 952,5*** (1033,9)	14 674,0*** (1422,4)	15 408,8*** (1959,4)	16 705,7*** (3103,3)
Doctorat	3193,7 (2165,2)	4552,1 (2413,0)	2855,3 (2878,4)	3215,0 (4686,0)	5983,0 (4671,5)
Autre/manquant	1268,9* (496,2)	2806,9*** (601,4)	672,5 (921,0)	-1260,9 (1173,1)	-2417,1 (1547,6)

Source : BDIM (T1FF)

*Remarque :* Ce tableau montre les revenus annuels moyens des titulaires d'un permis d'études dans le privé, par niveau d'études, pour toutes les cohortes de 2010 à 2020, un an et cinq ans après l'obtention du diplôme. Le tableau présente les résultats de MPL distincts examinant le logarithme des revenus corrigés de la CPE (à l'exclusion de ceux qui ont gagné 0 \$) un à cinq ans après la délivrance du permis d'études de l'Ontario. Les variables explicatives incluses dans le modèle sont catégorielles et le groupe de référence pour chaque variable est indiqué entre parenthèses à côté du titre de la variable en gras. Les erreurs standard robustes sont entre parenthèses sous



chaque coefficient. \*  $p < 0,05$ , \*\*  $p < 0,01$ , \*\*\*  $p < 0,001$ . Les personnes inscrites dans le cadre du programme international « privé » sont définies comme des personnes qui ont obtenu un permis d'études, mais qui ne figurent pas dans les registres d'inscription des établissements publics, y compris les étudiant·es inscrit·es dans un collège ou une université privée en Ontario, les personnes qui ne sont pas arrivées au Canada, celles des établissements publics qui n'ont pas communiqué de données au SIEP, et celles qui ne se sont pas du tout inscrit·es dans un établissement d'enseignement postsecondaire.



**Tableau 5 :**

*Analyse descriptive : Résultats des migrations dans les années suivant la délivrance du permis d'étude*

Observations	Année 1 % de transition vers la RP	Année 2 % de transition vers la RP	Année 3 % de transition vers la RP	Année 4 % de transition vers la RP	Année 5 % de transition vers la RP	Année 6 % de transition vers la RP	Année 7 % de transition vers la RP	Année 8 % de transition vers la RP
<i>N=</i>	509 5 30	419 6 90	338 9 30	266 6 60	210 0 90	169 8 00	138 6 10	102 4 50
Provenant du public	0,01	0,04	0,09	0,21	0,33	0,42	0,49	0,54
<i>N=</i>	135 5 40	111 7 70	91 26 0	72 62 0	60 13 0	51 62 0	42 97 0	32 64 0
Provenant du privé	0,010	0,027	0,060	0,104	0,139	0,163	0,180	0,199

Source : BDIM.

*Remarque :* Ce tableau montre la proportion de titulaires de permis d'études inscrit·es dans des établissements publics et privés qui ont obtenu la résidence permanente deux (cohortes 2010-2018), quatre (cohortes 2010-2016) et six (cohortes 2010-2014) ans après l'obtention de leur diplôme. Les personnes inscrites dans le cadre du programme international « privé » sont définies comme des personnes qui ont obtenu un permis d'études, mais qui ne figurent pas dans les registres d'inscription des établissements publics, y compris les étudiant·es inscrit·es dans un collège ou une université privée en Ontario, les personnes qui ne sont pas arrivées au Canada, celles des établissements publics qui n'ont pas communiqué de données au SIEP, et celles qui ne se sont pas du tout inscrit·es dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

**Tableau 6**

*Analyse descriptive : Résultats des migrations dans les années suivant la délivrance du permis d'étude*

Observations	Année 1 % de transition vers la RP	Année 2 % de transition vers la RP	Année 3 % de transition vers la RP	Année 4 % de transition vers la RP	Année 5 % de transition vers la RP	Année 6 % de transition vers la RP	Année 7 % de transition vers la RP	Année 8 % de transition vers la RP
<b>Niveau d'étude du permis</b>								
ASL	0,003	0,011	0,026	0,037	0,027	0,021	-	-
Certificat d'études supérieures	0,007	0,024	0,079	0,194	0,268	0,308	-	-
Diplôme d'études supérieures	0,007	0,020	0,046	0,129	0,222	0,235	-	-
Commerce ou formation professionnelle	0,020	0,037	0,061	0,081	0,097	0,105	0,116	0,126
Baccalauréat et diplôme appliqué	0,007	0,015	0,027	0,039	0,051	0,076	0,099	0,117
Maîtrise	0,014	0,034	0,096	0,161	0,189	0,215	0,231	0,215
Doctorat	0,013	0,024	0,031	0,053	0,086	0,130	0,154	0,179

Autre/manquant	0,017	0,040	0,079	0,122	0,163	0,186	0,202	-
*Autre/manquant + ASL, certificat et diplôme d'études supérieures	-	-	-	-	-	-	-	0,229

Source : BDIM.

*Remarque :* Ce tableau montre la proportion de titulaires d'un permis d'études pour fréquentation privée qui sont passés à la RP par niveau d'études pour toutes les cohortes de 2010 à 2018, deux, quatre et six ans après l'obtention de leur diplôme. Les personnes inscrites dans le cadre du programme international « privé » sont définies comme des personnes qui ont obtenu un permis d'études, mais qui ne figurent pas dans les registres d'inscription des établissements publics, y compris les étudiant·es inscrit·es dans un collège ou une université privée en Ontario, les personnes qui ne sont pas arrivées au Canada, celles des établissements publics qui n'ont pas communiqué de données au SIEP, et celles qui ne se sont pas du tout inscrit·es dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

**Tableau 7**

*Analyse de régression : Résultats des migrations dans les années suivant la délivrance du permis d'étude*

Observations	Année 1 % de transition vers la RP	Année 2 % de transition vers la RP	Année 3 % de transition vers la RP	Année 4 % de transition vers la RP	Année 5 % de transition vers la RP	Année 6 % de transition vers la RP	Année 7 % de transition vers la RP	Année 8 % de transition vers la RP
Niveau d'étude du permis (baccalauréat)								
Commerce ou formation professionnelle	0,011*** (0,004 7)	0,025*** (0,003 9)	0,050*** (0,005 5)	0,074*** (0,006 9)	0,084*** (0,007 4)	0,064*** (0,007 7)	0,047*** (0,008 3)	0,044*** (0,009 5)
Maîtrise	-00,0011 (0,001 8)	0,0029 (0,003)	0,024*** (0,004 9)	0,052*** (0,007 1)	0,054*** (0,008 5)	0,041*** (0,01)	0,025* (0,011)	-0,0032 (0,013)
Doctorat	-0,005 6*** (0,001 7)	-0,012*** (0,002 8)	-0,022*** (0,004 2)	-0,030*** (0,006)	-0,034*** (0,008 1)	-0,035*** (0,011)	-0,053*** (0,013)	-0,064*** (0,016)
Autre/manquant	0,0023 (0,001 4)	0,011*** (0,002 1)	0,031*** (0,003 1)	0,053*** (0,004 1)	0,071*** (0,004 6)	0,064*** (0,005 3)	0,048*** (0,005 9)	0,047*** (0,007 1)

Source : BDIM.

*Remarque :* Ce tableau montre la proportion de titulaires d'un permis d'études pour fréquentation privée qui sont passés à la RP par niveau d'études pour toutes les cohortes de 2010 à 2018, deux, quatre et six ans après l'obtention de leur diplôme. Le tableau montre les effets marginaux moyens produits par un modèle de régression logistique dans l'établissement multinomiale qui mesure les résultats de la migration après la délivrance du premier permis d'études de l'Ontario à un étudiant. Chaque colonne représente les trois résultats catégoriels possibles dans ce modèle. Les variables explicatives incluses dans le modèle sont catégorielles et le groupe de référence pour chaque variable est indiqué entre parenthèses à côté du titre de la variable en gras. Les erreurs standard robustes sont entre parenthèses sous chaque coefficient. \* p < 0,05, \*\* p < 0,01, \*\*\* p < 0,001.

Les personnes inscrites dans le cadre du programme international « privé » sont définies comme des personnes qui ont obtenu un permis d'études, mais qui ne figurent pas dans les registres d'inscription des établissements publics, y compris les étudiant·es inscrit·es dans un collège ou une université privé·e en

Ontario, les personnes qui ne sont pas arrivées au Canada, celles des établissements publics qui n'ont pas communiqué de données au SIEP, et celles qui ne se sont pas du tout inscrit·es dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

**Tableau 8***Analyse descriptive : Répartition des diplômes parmi les titulaires d'un permis d'études privé*

Observations	Toutes les années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<i>N=</i>	144 260	11 590	10 560	10 490	10 330	8 660	8 510	12 490	18 640	20 520	23 760	8 730
<b>Niveau d'étude du permis</b>												
ASL	15,5	-	-	-	-	11,0	33,0	30,3	24,8	23,8	17,0	14,7
Certificat d'études supérieures	7,7	-	-	-	-	1,5	5,1	9,5	13,0	12,2	13,0	15,1
Diplôme d'études supérieures	26,8	-	-	-	-	3,8	15,2	35,6	43,8	43,0	47,4	50,5
Commerce ou formation professionnelle	4,2	19,1	15,3	12,6	5,9	1,4	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,6
Diplôme appliqué	0,5	-	-	-	-	0,2	0,7	0,8	0,6	0,8	0,8	0,7

Baccalauréat	9,3	10,6	11,3	10,3	10,1	6,4	10,7	10,3	5,8	8,1	10,6	9,5
Maîtrise	2,6	2,2	2,5	2,7	2,8	1,6	3,2	3,5	2,5	2,8	2,4	1,8
Doctorat	1,1	0,9	0,7	1,0	1,1	0,8	1,4	1,4	1,1	1,3	1,2	0,9
Autre/manquant	32,4	67,4	70,2	73,5	80,2	73,2	30,8	8,5	8,2	7,8	7,6	6,3

Source : BDIM.

*Remarque :* Ce tableau montre la répartition en pourcentage des étudiant·es inscrit·es dans des établissements privés par diplôme dans toutes les cohortes de 2010 à 2020. Les personnes inscrites dans le cadre du programme international « privé » sont définies comme des personnes qui ont obtenu un permis d'études, mais qui ne figurent pas dans les registres d'inscription des établissements publics, y compris les étudiant·es inscrit·es dans un collège ou une université privé·e en Ontario, les personnes qui ne sont pas arrivées au Canada, celles des établissements publics qui n'ont pas communiqué de données au SIEP, et celles qui ne se sont pas du tout inscrit·es dans un établissement d'enseignement postsecondaire.